

Le 19 juillet 2024
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 25 juillet 2024 à 20 h 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,

Jean GORIOUX

ORDRE DU JOUR :

01 Garantie d'emprunt auprès de la banque pour l'association les Petits Galopins

